

Yves BRUN
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Paul GUILLOU
Hubert HENRY
Laëtitia LANNUZEL
Pierre-Yves LE CORRE
Florent MICHEL
Odile RICOULT
François RODRIGUEZ

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS
DU FINISTERE
5, rue Yves Le Maout
B.P. 51
29480 LE RELECQ KERHUON

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

QUEST CONSEILS QUIMPER

143 avenue de Kéradennec - CS 23023 - 29334 Quimper Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78 - Email : contactquimper@ouestconseils.fr

Quest Conseils Audit - S.A. au capital de 1 257 400 € - R.C.S. QUIMPER 377 180 195.

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes.

VANNES - AURAY - LORIENT - QUIMPER - BREST



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Association LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.4 de l'annexe qui précise que le résultat des activités contrôlées a un caractère provisoire dans l'attente des décisions des autorités de tarification.

.../...

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

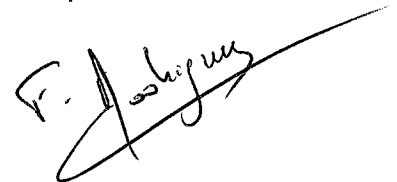
III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

A QUIMPER, le 10 juin 2014

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par F. RODRIGUEZ



ASSOCIATION PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
Frais d'établissement	156 953,33	79 099,07	77 854,26	0,00
Frais recherche et développement				
Autres	22 863,74	16 834,49	6 029,25	8 287,28
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Terrains et agencements des terrains	522 193,10	120 228,39	401 964,71	340 385,31
Constructions	13 034 669,48	7 761 537,39	5 273 132,09	5 725 141,57
Installations, matériel et outillage	7 034 158,35	5 318 431,97	1 715 726,38	1 852 392,23
Autres	10 262 733,05	7 722 181,34	2 540 551,71	2 656 262,91
Immobilisations corporelles en cours	24 458,20		24 458,20	0,00
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)</u>				
Participations et créances rattachées	37 014,91		37 014,91	37 030,16
Prêts	1 106 170,55		1 106 170,55	1 043 163,44
Autres	571 701,05	478 786,35	92 914,70	85 906,70
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	32 772 915,76	21 497 099,00	11 275 816,76	11 748 569,60
<u>STOCKS ET EN COURS</u>				
Matières premières, approvisionnements	130 310,46	2 903,27	127 407,19	136 555,22
En cours de production biens et services	15 780,84		15 780,84	17 208,31
Produits finis et marchandises	115 232,45	2 649,07	112 583,38	128 543,36
<u>CREANCES ET COMPTES RATTACHES</u>				
Avances , acomptes sur commandes				
Clients et comptes rattachés	4 289 330,49	160 932,48	4 128 398,01	3 553 560,97
Autres créances	419 996,25		419 996,25	424 124,80
<u>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</u>				
	13 267 802,07		13 267 802,07	13 303 171,20
<u>DISPONIBILITES</u>				
Banque et CCP	221 314,27		221 314,27	287 216,49
Caisse	9 966,83		9 966,83	7 430,70
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 469 733,66	166 484,82	18 303 248,84	17 857 811,05
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	113 650,92		113 650,92	126 657,26
CHARGES A REPARTIR			0,00	0,00
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	113 650,92		113 650,92	126 657,26
TOTAL GENERAL DU BILAN	31 368 000,04	21 663 583,82	29 582 716,52	29 732 037,91
(1) dont à moins d'un an			30 279	55 272
dont à plus d'un an			1 684 608	1 589 615

Ouest Conseils Quimper

SA OUEST CONSEILS AUDIT

143, avenue de Kéradennec

CS 23023

29334 QUIMPER CEDEX

Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

ASSOCIATION PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

BILAN		
PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE		
au 31/12/2013		
<u>FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE</u>		
Valeur du patrimoine intégré	378 079,31	378 079,31
<u>FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE</u>		
Subventions d'investissement non renouvelables	1 937 481,91	1 876 034,31
<u>RESERVES</u>		
Réserves d'investissement	4 487 006,36	4 487 006,36
Réserves de trésorerie	1 367 079,15	1 367 079,15
Autres réserves de compensation	517 327,05	549 544,87
Réserves pour projet associatif	0,00	0,00
<u>RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU</u>		
Report à nouveau	-316 839,84	-370 148,42
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	-370 377,53	-317 315,49
<i>dont Résultat de gestion non conventionnée</i>	<i>387 412,19</i>	<i>385 534,60</i>
<i>dont Résultat de sous contrôle de tiers financeurs après affectation des résultats N-2</i>	<i>3 519,73</i>	<i>-19 264,09</i>
<i>dont Résultat N-2 financé dans dotations</i>	<i>-761 309,45</i>	<i>-683 586,00</i>
Résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs	617 619,11	1 002 111,57
<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RENOUVELABLES</u>	758 447,50	857 837,02
<u>PROVISIONS REGLEMENTEES</u>		
Provisions réglementées de trésorerie	197 397,25	151 310,48
Différences sur réalisation d'éléments d'actifs	984 622,99	945 048,75
Autres provisions	249 528,25	253 945,49
TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES	10 807 371,51	11 180 533,40
Provisions pour risques	88 250,00	107 900,00
Provisions pour charges	473 714,13	395 500,46
TOTAL PROVISIONS P/ RISQUES ET CHARGES	561 964,13	503 400,46
FONDS DEDIES	2 443 454,84	2 103 528,47
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit (2)	7 329 314,15	7 846 990,80
Emprunts et dettes financières diverses	20 449,85	23 506,40
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 187 234,55	2 016 341,64
Dettes fiscales et sociales	5 980 174,07	5 600 997,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	235 340,24	381 517,27
Autres dettes	95 433,52	68 445,48
TOTAL DES DETTES ET ASSIMILES (1)	15 847 946,38	15 937 798,59
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31 979,66	7 776,99
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	31 979,66	7 776,99
TOTAL GENERAL DU BILAN	20 682 711,52	20 633 037,91
(1) dont à moins d'un an	10 229 773	9 693 553
dont à plus d'un an	5 618 173	6 244 246
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de ba	0	0

Ouest Conseils Quimper

SA OUEST CONSEILS AUDIT

143, avenue de Kéradenec
CS 23023

29334 QUIMPER CEDEX

Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

COMpte DE RESULTAT

INTITULES	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
PRODUITS D' EXPLOITATION		
- Ventes de biens et services	46 352 714,72	44 971 103,78
- Production stockée	-25 937,01	2 969,68
- Subvention d'exploitation	59 332,86	68 645,70
- Reprise sur amortissement, provisions et fonds dédiés	349 538,24	74 930,41
- Autres produits	2 831 517,51	2 489 770,55
TOTAL DES PRODUITS D' EXPLOITATION	49 567 166,32	47 607 420,12
CHARGES D' EXPLOITATION		
- Achats matières premières et autres approvis.	1 567 759,82	1 520 226,05
- Variation de stocks	9 265,91	-8 599,85
- Autres achats et charges externes	12 188 685,78	11 823 657,08
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 443 825,92	2 322 772,29
- Salaires et traitements	21 670 893,62	20 932 835,51
- Charges sociales	9 240 264,62	8 992 720,75
- Dotations aux amortissements des immobilisations	1 900 687,96	1 836 473,41
- Dotations aux provisions	409 568,68	200 852,57
- Dotation aux fonds dédiés	364 962,74	109 317,79
- Autres charges	219 692,75	216 710,43
- Quote-part sur opérations communes de gestion		
TOTAL DES CHARGES D' EXPLOITATION	50 015 607,80	47 946 966,03
RESULTAT D'EXPLOITATION	-448 441,48	-339 545,91
PRODUITS FINANCIERS		
- Produits de participation		
- Produits de valeurs mobilières et créances d'actif	203 393,23	132 183,83
- Autres intérêts et produits	574,33	453,22
- Reprise sur provisions et transfert de charges		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	203 967,56	132 637,05
CHARGES FINANCIERES		
- Intérêts et charges assimilées	219 510,43	233 460,87
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	219 510,43	233 460,87
RESULTAT FINANCIER	-15 542,87	-101 823,82
RESULTAT COURANT D'EXPLOITATION	-463 984,35	-441 369,73

Ouest Conseils Quimper

SA OUEST CONSEILS AUDIT

143, avenue de Kéradenec
CS 23023

29334 QUIMPER CEDEX

Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

COMpte DE RESULTAT (suite)

INTITULES	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- sur opérations de gestion	31 047,22	19 136,27
- sur opérations en capital	286 557,63	318 373,53
- Reprises sur provisions	25 172,76	83 673,84
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	342 777,61	421 183,64
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- sur opérations de gestion	89 791,30	126 647,49
- sur opérations en capital	43 674,49	20 274,86
- Dotation aux amortissements et provisions	95 097,00	141 497,05
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	228 562,79	288 419,40
RESULTAT EXCEPTIONNEL	117 214,82	132 764,24
- Impôt sur les sociétés	20 608,00	9 710,00
TOTAL DES PRODUITS	50 113 911,49	48 161 240,81
TOTAL DES CHARGES	50 484 289,02	48 478 556,30
RESULTAT NET COMPTABLE (DEFICIT) EXCEDENT	370 377,89	317 315,19
REPRISE DES RESULTATS N-2	761 309,45	683 586,00
RESULTAT DE GESTION DE L' EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT)	390 931,92	366 270,51
EXCEDENT DE LA GESTION NON CONVENTIONNEE	387 412,19	385 534,60
RESULTAT DE LA GESTION CONVENTIONNEE APRES AFFECTATION DES RESULTATS N-2	3 519,73	-19 264,09

Ouest Conseils Quimper

SA OUEST CONSEILS AUDIT
143, avenue de Kéradennec
CS 23023

29334 QUIMPER CEDEX

Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

PLAN DE L'ANNEXE

page

I – PRINCIPES COMPTABLES

1.1.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	2
1.2.	NOUVEAU PLAN COMPTABLE DES ASSOCIATIONS	4
1.3.	COMPTABILISATION DES RESULTATS N-2 REPRIS PAR LES AUTORITES DE CONTROLE	5
1.4.	TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	8
1.5.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9
1.6.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9
1.7.	VALEURS D'EXPLOITATION	9
1.8.	COMPTES DE LIAISON	10
1.9.	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RENOUVELABLES	10
1.10.	PROVISIONS REGLEMENTEES	11
1.11.	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	11
1.12.	PROVISION INDEMNITES DEPART EN RETRAITE	11
1.13.	PROVISION POUR CONGES PAYES	11
1.14.	FONDS DEDIES	12
1.15.	COMPTE EPARGNE-TEMPS	13
1.16.	COMPLEMENT DE REMUNERATION VERSE AUX T.H.	13
1.17.	DONS ET LEGS	14
1.18.	VALORISATION DU BENEVOLAT	14
1.19.	REGIME FISCAL	14
1.20.	ENGAGEMENTS RETRAITE ET DIF	14

II – TABLEAUX DE L'ANNEXE

2.1.	ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	16
2.2.	ETAT DES AMORTISSEMENTS	17
2.3.	ETAT DES STOCKS	18
2.4.	ETAT DES CREANCES D'EXPLOITATION	19
2.5.	TABLEAU DES RESULTATS AFFECTES EN GESTION NON CONVENTIONNEE TABLEAU DES RESULTATS SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCEURS	20 21
2.6.	ETAT DES RESERVES ET PROVISIONS REGLEMENTEES	22
2.7.	ETAT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RENOUVELABLES	23
2.8.	ETAT DES PROVISIONS ET FONDS DEDIES	24
2.9.	TABLEAU DES EMPRUNTS	25
2.10.	ENGAGEMENTS FINANCIERS	26
2.11.	ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	27
2.12.	ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	28
2.13.	ETAT DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR	29
2.14.	RESULTATS PAR SECTEUR DE GESTION	30
2.15.	TABLEAU DE FINANCEMENT	32
2.16.	TABLEAU DES EFFECTIFS	33
2.17.	ETAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL & CONTRATS DE LONGUE DUREE	34

I - PRINCIPES COMPTABLES

1.1. PERIMETRE

Le bilan combiné de l'Association est issu de l'agrégation de 60 dossiers pour lesquels une comptabilité distincte est tenue. Les différents dossiers comptables composant le Bilan de l'Association sont classés selon deux critères : géographique d'une part et par nature de financeur d'autre part.

Les dossiers comptables sont les suivants :

	Origine des ressources
- <u>SECTEUR SIEGE ET ASSOCIATION</u>	
. Siège Social	ARS + Conseil Général
. Association (4 dossiers)	Produits financiers et accessoires (loyers) Contribution budgets de production ESAT, résidents foyers, ADGAP Cotisations adhérents, manifestations diverses
- <u>SECTEUR PETITE ENFANCE & ENFANCE</u>	
. CAMSP	CRAMB (80 %) + Conseil Général (20 %)
. Jardin d'enfants les Lucioles	Mairie de Brest, Conseil Général et CAF
. IME Jean Perrin	Sécurité Sociale
. IME de l'Elorn	Sécurité Sociale
. IME Primevères	Sécurité Sociale
. SESSAD Jean Perrin	Sécurité Sociale
. SESSAD Elorn	Sécurité Sociale
. SESSAD Primevères	Sécurité Sociale
TAXE D'APPRENTISSAGE	
. IME de l'Elorn	Versement T.A.
. IME Primevères	Versement T.A.
- <u>SECTEUR ADULTES</u>	
SECTEUR TRAVAIL - AIDE SOCIALE	
. ESAT Iroise	Budget Etat
. ESAT Armorique	Budget Etat
. ESAT Concarneau	Budget Etat
. ESAT Ergué	Budget Etat
. ESAT Plonéour	Budget Etat
SECTEUR TRAVAIL - EXPLOITATION	
. ESAT Iroise	Production propre
. ESAT Armorique	Production propre
. ESAT Concarneau	Production propre
. ESAT Ergué	Production propre
. ESAT Plonéour	Production propre

SECTEUR HEBERGEMENT - AIDE SOCIALE

. UVE Ergué	Conseil Général
. UVE Concarneau	Conseil Général
. UVE Plonéour	Conseil Général
. UVE Kelou Mad - Brest	Conseil Général
. UVE Crozon	Conseil Général
. UVE Pleyben	Conseil Général
. SAVS Brest	Conseil Général
. SAVS Concarneau	Conseil Général
. Foyer d'hébergement ESAT Péguy – Brest	Conseil Général
. Foyer d'hébergement ESAT M. Kerbrat - Plougastel	Conseil Général
. Foyer d'hébergement ESAT Vergers - Concarneau	Conseil Général
. Foyer d'hébergement ESAT Plonéour	Conseil Général
. Foyer de vie Guipavas	Conseil Général
. Foyer de vie Ergué	Conseil Général
. Foyer de vie Plogonnec	Conseil Général
. MAPHA St Yvi	Conseil Général
. Foyer de vie FAM Horizons - Brest	Conseil Général – CPAM
. Foyer de vie FAM Astérides - Quimper	Conseil Général – CPAM
. Foyer de vie FAM Ti Roz Avel - Milizac	Conseil Général – CPAM
. Accueil de Jour Le Landais - Brest	Conseil Général + participation usagers
. Accueil de Jour Keraudren - Brest	Conseil Général + participation usagers
. SAA rattachées aux ESAT	Conseil Général

SECTEUR HEBERGEMENT - RESIDENTS

. UVE Kelou Mad	loyers + APL
. UVE Pleyben	loyers + APL
. UVE Crozon	loyers + APL
. UVE Plonéour	loyers + APL
. UVE Ergué	loyers + APL
. UVE Concarneau	loyers + APL

- DIVERS

. Elorn budget annexe IMPro	Production propre
. Activités diverses IME Elorn	Production propre
. Cellule de restauration Plonéour	Budget ESAT et résidents

Ces différents dossiers représentent deux secteurs d'activité distincts :

- Un secteur dit de gestion conventionnée (établissements et services financés par l'Aide sociale du Département ou de l'Etat et par l'Assurance Maladie sous forme d'un prix de journée, de séance ou d'une dotation globale de fonctionnement). Ce secteur d'activité représente pour 2013 des produits de fonctionnement de 38.934 K€ (83 %).
- Un secteur dit de gestion non conventionnée (établissements et services devant générer leurs propres ressources). Ce secteur d'activité affiche pour 2013 un niveau de ressources de 7.756 K€ (17 %). Il s'agit principalement des activités économiques des ESAT, des budgets hôteliers et de la gestion associative.

1.2. NOUVEAU PLAN COMPTABLE DES ASSOCIATIONS

La présentation des comptes 2013 s'inscrit dans le cadre

- De l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2007- 05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction comptable et budgétaire M22 , ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°99- 01 et 99-03 du Comité de la Réglementation comptable ;
- De l'arrêté du 12 décembre 2007 relatif au plan comptable des établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du code de l'Action Sociale et des Familles ;
- De l'arrêté du 15 février 2010 relatif au plan comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du code de l'Action Sociale et des Familles.
- De l'arrêté du 11 janvier 2012 relatif au plan comptable applicable aux ESMS privés relevant du I de l'article L312-1 du CASF.
- De l'arrêté du 24 décembre 2012 relatif au plan comptable applicable aux ESMS privés relevant du I de l'article L312-1 du CASF.
- De l'arrêté du 17 décembre 2013 relatif au plan comptable applicable aux ESMS privés relevant du I de l'article L312-1 du CASF.

Les conséquences sont les suivantes :

1. Constatation de la provision pour congés payés et autres droits acquis par les salariés en gestion conventionnée

Les droits pour congés à payer et autres droits acquis (CET) par chaque salarié constituant une obligation pour l'employeur doivent être constatés au passif du bilan de l'établissement à la clôture de l'exercice.

Cette constatation s'est faite selon les modalités suivantes :

- 1) Montant de la provision au 1^{er} janvier 2007 : elle est constatée au bilan comptable de l'établissement par les comptes suivants :

114 200 : Dépenses inopposables au financeur
428 200 : Dettes de congés payés à verser.

Ceci n'a pas d'impact sur le résultat, mais permet d'afficher au bilan de l'établissement cette créance sur le financeur constatée au compte 114 200 et due en cas de fermeture ou cessation d'activité.

- 2) Variation de la provision : elle est constatée au compte de résultat de l'établissement (en + ou en -) par les comptes suivants :

641 200 : Provision congés payés et autres droits
645 999 : Charges sur provision
428 200 : Dettes à verser.

Toutefois s'agissant d'une dépense (ou d'une recette) inopposable au financeur, elle est retraitée dans l'annexe 6.1. pour obtenir le résultat administratif soumis à affectation.

La variation de cette provision viendra alimenter au bilan le compte 116 200 « Dépenses pour congés payés » lors de l'affectation du résultat comptable.

Cette dette de congés payés en gestion conventionnée représente au 31.12.2013 un montant de 2.692.478 €.

La variation de l'année au titre des congés payés acquis par les salariés se montent à 164.919 € de dépenses inopposables au financeur.

2. Constatation de la provision pour congés payés T.H.

A partir de l'année 2010, nous constatons au compte de résultat de chaque établissement ESAT Ateliers les droits acquis pour chacun des travailleurs.

Elle est enregistrée dans les comptes suivants :

643500 : Provision congés payés TH

643990 : Charges sur provision TH

428250 : Dettes provision congés payés TH

Cette dette représente pour l'année 2013 : 50.635 €.

3. Le traitement de la reprise des résultats n – 2

Depuis 2007, ce traitement ne doit plus se faire par le compte de résultat (en movimentant les comptes 672 et 772) mais par affectation du résultat comptable, lequel doit constater selon le cas :

- l'excédent de ressources lié au financement dans la DGF du déficit n – 2,
- ou la minoration des produits liée à la reprise dans la DGF de l'excédent n – 2.

L'affectation de ce résultat comptable permettra d'apurer au bilan de l'établissement

- le compte 115 190 s'agissant d'un déficit n – 2,
- le compte 115 100 s'agissant d'un excédent n – 2.

Le résultat comptable de l'année 2013 en gestion conventionnée est ainsi diminué de 761.309 € correspondant aux reprises de résultats nets (excédents nets) acceptés par nos financeurs pour l'année 2011.

1.3. COMPTABILISATION DES RESULTATS N-2 REPRIS PAR LES AUTORITES DE CONTROLE

Il paraît utile de rappeler que les résultats de la gestion conventionnée sont soumis aux vérifications des organismes de contrôle (ARS Etat et DPAPH). De ces vérifications résulte une décision quant à la reprise ou non en n + 2 des résultats annoncés.

Ainsi, un résultat déficitaire constaté en 2013 fera l'objet d'un financement au cours de l'année 2015, par le biais d'une majoration du prix de journée ou de la dotation globale de fonctionnement.

A l'inverse, un excédent constaté et accepté par l'organisme de contrôle en 2013 fera l'objet d'un « remboursement » de la part de l'Association par le biais d'une minoration du prix de journée ou de dotation globale selon le cas en 2015.

Il en ressort que ces résultats comptabilisés en haut de bilan au titre de l'année n (en « résultat de l'exercice » sous contrôle de tiers financeur) deviennent, après examen par le financeur, en n + 1 :

- un droit de créance sur l'administration s'il s'agit d'un déficit à récupérer,
- une dette envers l'administration s'il s'agit d'un excédent à reverser.

Il en résulte le traitement comptable suivant des résultats de la gestion conventionnée, conformément à la nouvelle réglementation comptable :

• Sur la présentation du résultat

- Les résultats de l'exercice (2013) sont comptabilisés dans les comptes de la classe 12 : « résultat de l'exercice » ; ils se détaillent ainsi :

1. <i>Résultat de la gestion non conventionnée</i>	387.412 €	(excédent)
2. <i>Résultat de la gestion conventionnée sous contrôle de tiers financeur</i>	- 757.790 €	(déficit)

Il faut noter que le résultat de la gestion conventionnée apparaissant au compte 12 ne peut être comparé au résultat d'une entreprise commerciale puisqu'il se détermine à partir de la « règle du jeu » de la réglementation des prix de journée qui attribue aux établissements les moyens financiers, par prix de journée ou dotation globale.

- Les résultats de la gestion conventionnée de l'exercice 2013 feront l'objet d'une affectation dans les modalités suivantes en référence à la nouvelle réglementation comptable (cf ci-dessus).

1) **Apurement des résultats antérieurs de 2011 sous contrôle des tiers financeurs**

Ces résultats sont financés (s'agissant de déficits) ou repris (s'agissant d'excédents) dans les prix de journée ou les dotations de fonctionnement perçus et font partie intégrante du résultat net comptable 2013. Les comptes suivants seront mouvementés en 2014 :

- . 115100 : « Excédent sous contrôle de tiers financeur » par le crédit du compte 12 (pour un montant de 990.417 €)
- . 115190 : « Déficit sous contrôle de tiers financeur » par le débit du compte 12 (pour un montant de 229.107 €).

2) **Imputation des dépenses non opposables au financeur**

Il s'agit de la variation de la provision pour congés et autres droits acquis en 2013 qui impacte le résultat comptable 2013. Les comptes suivants seront mouvementés en 2014 :

- . 116200 : « Dépenses pour congés payés » par le crédit du compte 12 (pour un montant de 164.919 €)

3) Affectation du résultat administratif

Il s'agit du résultat sur lequel le financeur va se prononcer dans le courant de l'année 2014.

Cas particulier des résultats administratifs du secteur de gestion sous contrat CPOM

Dans le cadre du contrat CPOM signé avec l'ARS en juillet 2011, l'association a une latitude d'affectation des résultats en conformité avec les articles R314-51 et R314-43 du CASF. Cette affectation est communiquée pour information à l'ARS.

• **Sur la présentation des produits d'exploitation**

Présentation antérieure à 2007

Les résultats de l'exercice n - 2 inscrits aux comptes 115 après examen par l'administration en 2006 sont imputés en N (année de la « reprise ») aux comptes :

672000 : « Reprise de déficits n - 2 »

772000 : « Reprise d'excédents n - 2 »

Ces charges et produits exceptionnels financés en N par une augmentation des prix de journée ou de la D.G.F. (s'agissant d'un déficit) ou par une minoration (s'agissant d'un excédent), sont retraités dans les charges et produits d'exploitation de l'exercice pour affecter :

- en atténuation des charges exceptionnelles, la majoration du prix de journée ou de la dotation globale qui finance les déficits n - 2 ;
- en atténuation des produits exceptionnels, la minoration du prix de journée ou de la dotation globale qui permet la reprise des excédents n - 2.

Ceci aboutit à une stricte neutralité dans la présentation des résultats N de ce mécanisme de reprise de résultat en n + 2.

Nouvelle présentation depuis 2007

Les reprises de résultat n-2 font partie intégrante des produits d'exploitation de l'année et donc impactent le résultat comptable de l'année et en particulier le résultat comptable de la gestion conventionnée.

Pour une meilleure lisibilité, le résultat comptable de l'année est présenté au compte de résultat en différenciant :

- le résultat de gestion de l'exercice (secteur conventionné et non conventionné)
- La quote-part du résultat comptable issue du financement (pour les reprises de déficit) ou de la reprise (pour les excédents) des résultats acceptés n-2 dans les dotations de fonctionnement 2013.

1.4. TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE **2012**

S'agissant de la gestion conventionnée, le compte administratif est déposé auprès des financeurs afin de leur présenter les dépenses et les produits réalisés dans l'année au regard des budgets accordés. La présentation de ces comptes administratifs suit le nouveau cadre normalisé défini par arrêté de décembre 2007 pris en application de l'article 48 du décret budgétaire et comptable n° 2003-1010 du 22 octobre 2003.

Le contrôle effectué par les autorités de contrôle sur les comptes administratifs des établissements peut avoir lieu après la clôture de l'exercice comptable. Il en ressort que l'affectation définitive du résultat peut n'intervenir qu'après la tenue de l'Assemblée Générale.

Deux cas peuvent se présenter :

- Le résultat du compte administratif n'est pas retenu en totalité par le financeur (refus de prise en compte des dépassements de dépense), l'écart vient alors s'imputer sur les comptes de report à nouveau ou en annulation de provisions s'il s'agit de refus de provisions.

Le résultat accepté par le financeur est alors affecté aux comptes 115 « Résultats sous contrôle de tiers financeur » et sera imputé sur le budget n + 2 selon le mécanisme décrit au point 1.2.

- Le résultat accepté par le financeur (après correction éventuelle) fait l'objet avec son accord d'une affectation totale ou partielle à des mesures d'investissements. Cette affectation est constatée au compte 10682 « Excédent affecté à l'investissement ».
Une affectation au financement de mesures d'exploitation (ex. indemnités de départ en retraite), en réserve de compensation ou en réserve de trésorerie peut aussi être décidée suite aux nouvelles dispositions du décret visé ci-dessus.

Concernant les résultats 2012, les traitements comptables ont été les suivants :

Pour le secteur financé par le Conseil Général, les comptes administratifs 2012 ont fait l'objet d'un examen. Les résultats 2012 acceptés à 254.064 € (excédent net) ont donc ainsi été affectés :

- 121.311 € (déficits) dans les comptes de résultats sous contrôle de tiers financeur (115190) ;
- 375.375 € (excédents) dans les comptes de résultats sous contrôle de tiers financeur (115100).

Pour le secteur ARS financé par l'Assurance maladie, les résultats 2012 présentés à 265 € (excédent net) ont été ainsi affectés :

- 48.737 € (excédents) ont été affectés en reports à nouveau
- 48.472 € (déficits) ont été affectés en réserves de compensation.

Les résultats (excédents) du Siège pour lesquels nous n'avons pas eu de notification de l'ARS ont été imputés sur les résultats en instance d'affectation pour 3.449 €.

Pour le secteur ESAT ARS, les résultats 2013 présentés à 5.549 € (déficits) ont été affectés en report à nouveau.

1.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Les amortissements sont calculés exclusivement selon la méthode linéaire.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

. Constructions et installations	10 à 30 ans	(exceptionnellement 40 ans)
. Matériels et outillages	3 à 10 ans	
. Autres immobilisations	5 à 10 ans	

Dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient, un amortissement exceptionnel peut être pratiqué.

Méthode des amortissements par composants

L'Association a mis en œuvre en 2006 l'approche par composants issue des normes IFRS, en décomposant dans la gestion des immobilisations les biens immobiliers dont l'Association est propriétaire et qui relèvent de cette approche par composants.

1.6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

▪ Créances DASS 1985-1986

Ces créances d'un montant de 478.786 € assorties d'une provision de même montant avaient fait l'objet d'une passation en pertes irrécouvrables au 31 décembre 2000 avec reprise de la provision correspondante.

Une lettre de la DGAS /5B du 09.08.2002 fait valoir que ces créances ne sont ni douteuses ni irrécouvrables et qu'en cas de fermeture de la structure, elles devront être réglées par l'Etat.

Ces créances ont été réintégrées à l'actif du bilan au 31 décembre 2002 et nous avons constitué en 2002 une nouvelle provision pour dépréciation de même montant par les comptes de produits et charges exceptionnels.

▪ Créances financières sur le CILA

Il s'agit des versements de participation à l'effort de construction effectués depuis 1992 au CILA (Comité Interprofessionnel du Logement) sous forme de prêt remboursable à 20 ans. Le versement effectué en 2013 pour 89.736 € a été inscrit en immobilisation financière et ce traitement génère un produit exceptionnel de même montant.

A la date du 31 décembre 2013, la créance versée en 1993 de 28.543 € est devenue exigible. Elle a été versée et encaissée en 2014.

1.7. VALEURS D'EXPLOITATION

Les stocks de matières premières sont évalués à leur prix d'achat, les stocks de produits finis à leur prix de revient.

Concernant les en-cours de production, ils sont chiffrés selon le cas sur la base d'un prix de revient ou d'une décote sur le prix de vente. Dès lors que l'on constate des risques de non-usage futur de transformation ou de commercialisation ou des risques de commercialisation

à un prix inférieur au prix d'achat ou de revient, on constate une provision pour dépréciation pour corriger la valeur au bilan. S'il n'y a pas eu de rotation des matières premières en stocks dans l'année, la provision est de 50 %, elle est portée à 100 % si pas de rotation sur les deux dernières années.

Une dotation s'est élevée à 2.903 € en 2013. Une reprise de provision de 11.571 € a été pratiquée par ailleurs.

1.8. COMPTES DE LIAISON

Les opérations comptables relatives aux fonctions achats, ventes, caisse sont assurées sur le lieu où se crée l'événement (c'est-à-dire au sein de l'établissement ou du service).

Concernant les opérations de trésorerie :

- Soit elles sont initiées par le Siège sur le compte bancaire de l'établissement et imputées directement dans la comptabilité de l'établissement (ex. règlement fournisseurs) ;
- Soit elles sont réalisées par le Siège sur un compte bancaire pivot à partir duquel elles sont ensuite réaffectées dans chaque comptabilité d'établissement par le jeu d'un compte de liaison (encaissement des produits, règlement des salaires et charges sociales....).

Le principe de stricte réciprocité des comptes de liaison débiteurs et créditeurs aboutit à leur élimination lors de l'établissement du bilan combiné de l'Association.

1.9. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RENOUVELABLES

Lorsque l'arrêté de subvention précise le caractère renouvelable de la subvention, cette dernière est réintégrée au compte de résultat par fraction correspondant au montant de l'amortissement constaté sur les biens financés par la subvention (biens immobiliers ou mobiliers).

Sur l'exercice 2013, nous avons réintégré au compte de résultat une quote-part de ces subventions pour un montant de 99.390 € (correspondant à l'amortissement constaté).

Subventions CNSA et Conseil Général

Une subvention a été accordée par la CNSA pour l'opération de reconstruction de l'IMPro de l'IME de l'Elorn en 2011 pour un montant de 530.000 €.

Cette subvention est amortissable sur une durée de 25 ans.

Une subvention du Conseil Général d'un montant de 40.913 € a été accordée au foyer de vie de Guipavas pour l'extension des locaux dans le cadre de la transformation du foyer d'ESAT en foyer de vie au 1er janvier 2012. Elle est amortie sur 5 ans.

Subventions taxes d'apprentissage

Les sections IMPro des Instituts Médico-Educatifs sont habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage. La collecte est inscrite au passif du bilan dans les subventions d'investissements renouvelables (solde au 31 décembre 2013 : 525.635 €). Elle est reprise au compte de résultat chaque année au prorata de l'amortissement sur les biens qu'elle a servi à financer (reprise en 2013 : 22.610 €).

1.10. PROVISIONS REGLEMENTEES - DIFFERENCE SUR REALISATION D'ACTIFS

Nous nous sommes conformés aux dispositions de la M22 concernant la constatation des plus ou moins values de cession pour le secteur dit de gestion conventionnée.

Le traitement comptable est le suivant :

- S'agissant d'une plus value de cession, on constate une provision au compte 148600 par le débit du compte 68746 « Dotation aux provisions réglementées » ;
- S'agissant d'une moins value de cession, on constate une reprise de provision du compte 148600 par le crédit du compte 78746 « Reprise de provisions réglementées ».

Ce traitement comptable aboutit à une stricte neutralité des opérations de cession d'actif dans l'exécution budgétaire de l'année, les + ou - values venant abonder ou réduire la réserve constituée. Sur l'exercice 2013, nous avons ainsi doté 45.097 € à cette réserve et repris 5.523 € pour les moins values de cessions d'actifs mobiliers.

Les produits de cessions sur la gestion non conventionnée font partie intégrante du résultat exceptionnel. Ils se sont élevés à 29.616 €.

1.11. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Dès lors qu'un événement de nature exceptionnelle peut entraîner des conséquences sur le plan financier pour l'Association, le risque fait l'objet d'une appréciation objective et réaliste tant sur le plan de la probabilité de réalisation de ce risque que sur son évaluation financière.

Une reprise de provision a été faite pour 19.650 € en 2013.

Le reliquat de provisions pour risques au 31 décembre 2013 est de 88 K€.

1.12. PROVISION POUR INDEMNITES DE RETRAITE

Nous avons mis en place en 2011 un dispositif de fonds mutualisé sur le secteur des établissements et services en CPOM pour le financement des indemnités de départ en retraite. Ce fonds dédié est alimenté par des crédits annuels pérennes de l'ARS et principalement par les économies GVT faites à l'occasion des départs de personnel.

En gestion conventionnée, les dotations à ce fonds se sont élevées à 311.016 € et les reprises de provisions ont de 232.802 € en 2013.

Cette provision retraite s'élève au 31 décembre 2013 à 473.714 € (dont 278.831 € en gestion conventionnée et à 194.883 € en gestion non conventionnée).

1.13. PROVISION POUR CONGES PAYES

Le principe de provision qui obéit à une obligation comptable n'était pas reconnu par nos autorités de contrôle. Sa constitution s'est donc faite sur les résultats antérieurs de la gestion non conventionnée et donc par imputation sur les réserves.

Toutefois au vu de la nouvelle réglementation comptable, cette provision, tout en restant une dépense non opposable au financeur, est depuis 2007 présentée au passif du bilan de l'établissement (en dettes à court terme et en fonds propres) dans les modalités présentées au point 1.2. Elle représente une somme de 2.869.836 € au 31.12.2013 (dont 177.458 € au titre des droits CET acquis à fin 2013) contre 2.629.365 € au 31.12.2012 (dont 139.980 € au titre des droits CET acquis à fin 2012) constituée sur les réserves de l'Association.

Par ailleurs, une provision a également été comptabilisée depuis 2011 pour les travailleurs handicapés. Son montant est de 50.635 € et représente les droits acquis au 31 décembre 2013.

1.14. FONDS DEDIES

1. Fonds dédiés ARTT

Au 31 décembre 2010, le fonds dédié ARTT a été soldé.

2. Fonds dédiés sur subventions allouées

Le plan comptable ouvre la possibilité de constater les dépenses restant à engager sur des subventions accordées dans l'année. A ce titre, nous avons constaté en charges à engager à partir de 2013 une somme de 1.225 € sur des crédits ARS, qui a été reprise en 2013. Une somme de 591.450 € a été reclassée en 2013 en fonds dédiés travaux.

3. Fonds dédiés pour travaux

La dotation de 20.000 € pour travaux présentée dans les comptes administratifs 2012 a été autorisée en 2013 par le financeur ARS.

Nous constatons dans les comptes 2013 une dotation pour travaux de 309.943 € et des subventions et legs pour 24.327 €

Une somme de 591.450 € a été réaffectée en fonds dédiés travaux par reclassement des fonds dédiés sur subventions (cf. ci-dessus).

Les utilisations de ces fonds dédiés pour travaux se sont élevées à 56.724 €.

4. Fonds dédiés pour actions de solidarité

Pour l'année 2013, nous avons constaté des dotations à hauteur de 23.318 € et une reprise pour 8.485 €. Au 31 décembre 2013, ces fonds dédiés s'élèvent à 689.142 €.

5. Fonds dédiés pour formation interne TH

Au 31 décembre 2013, ce compte de fonds dédiés s'élève à 165.686 €.

Nous avons constaté une dotation à hauteur de 21.011 € et une reprise pour 8.315 €.

6. Fonds dédiés pour chèques vacances TH

En 2008, l'association a opté pour la mise en place d'un dispositif de chèques-vacances au profit des travailleurs en ESAT. L'abondement de l'association est le suivant :

- Une épargne mensuelle de 5 € par travailleur génère un abondement des Papillons Blancs de 50 € par an
- Une épargne supérieure à 5 € génère un abondement des Papillons Blancs de 80 € par an.

L'abondement 2013 de l'employeur a été de 32.676 € et le fonds dédiés est de 13.675 € au 31/12/2013.

1.15. COMPTE EPARGNE-TEMPS

Introduit par l'accord ARTT cadre de notre branche professionnelle du 12 mars 1999 et l'accord Papillons Blancs agréé en février 2000, l'adhésion de l'Association au groupe Médéric pour la gestion de ce compte épargne-temps a été effective pour les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2010.

A partir de 2011, la gestion du CET est assurée en interne par la constitution d'une provision constatant les droits acquis par les salariés.

La provision nette pour les droits épargnés en 2013 s'élève à 37 K€. Les sommes inscrites en gestion associative représentent un cumul de 177 k€ au 31 décembre 2013.

1.16. COMPLEMENT DE REMUNERATION VERSE AUX TRAVAILLEURS HANDICAPES

L'Association verse aux travailleurs handicapés un complément de rémunération équivalent à 50 % du SMIC mensuel pour le compte de la DDTE qui nous le rembourse. Ce complément de rémunération était constaté directement en créances d'exploitation.

Un arrêté du 31 décembre 2004 précise le mode de comptabilisation suivant dans les charges d'exploitation à compter du 1er janvier :

- a. en 643100 : le salaire direct ESAT,
- b. en 643200 : le complément de rémunération DDTEFP.

Nous avons par ailleurs créé le compte 645680 « Charges sur compléments de rémunération TH ».

Le remboursement perçu par la DDTE est imputé aux comptes suivants :

- c. 643900 – Remboursement GRTH DDTEPP
- d. 645900 – Remboursement charges sur GRTH

Ceci aboutit à une stricte neutralité de ces charges au compte de résultat.

Les compléments de rémunération versés, inclus les charges sociales, représentent 6.020.876 € pour l'année 2013.

Au 31 décembre 2013, nous avons une créance sur la DDTE de 832.280 € contre 515.545 € au 31 décembre 2012. Cette créance a été versée en février 2014.

1.17. DONS ET LEGS

Notre Association, affiliée à l'Unapei qui est reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des dons.

- Concernant les dons manuels (remise de sommes d'argent), ils sont inscrits en compte de produits ;
- Concernant les legs (dispositions incluses dans un testament), dans la mesure où la libéralité n'est pas assortie d'un droit de reprise et qu'elle ne concerne pas un bien amortissable, le legs est comptabilisé en réserves.

L'association a perçu 2 legs totalisant un montant de 81 K€. Ces legs ne sont pas constatés en produits d'exploitation mais ont été directement affectés en réserves et fonds dédiés.

1.18. VALORISATION DU BENEVOLAT

L'Association des Papillons Blancs du Finistère est une association « Loi 1901 » dont les membres du Conseil d'Administration et les adhérents sont des parents bénévoles. On peut estimer ce bénévolat sur la base de 770 journées, représentant l'équivalent de 3,5 ETP postes salariés. Cette contribution, valorisée sur la base du SMIC annuel, s'élève à environ 90.000 € (charges comprises).

Ces sommes ne sont pas traduites dans les charges et produits d'exploitation de l'exercice.

1.19. REGIME FISCAL

Le statut juridique de l'Association qui, de plus exerce ses activités dans le champ social et médico-social, qualifie une gestion dite désintéressée qui la place hors du champ d'application des impôts commerciaux (TVA, I.S., taxe professionnelle).

L'Association a cependant, pour les activités économiques des ESAT, renoncé à ce droit à exonération et soumis par option expresse ces activités à la TVA.

Par ailleurs, l'Association, en tant que OSBL (organisme sans but lucratif) est redevable de l'impôt sur les sociétés au taux réduit au titre de sa seule gestion patrimoniale (revenus mobiliers et fonciers). Un impôt de 20.608 € a été versé en 2014.

1.20. ENGAGEMENTS RETRAITE ET DIF

- Les droits calculés à la date du 31 décembre 2013 pour les indemnités de fin de carrière s'établissent à 3.313.615 €.
- Le nombre d'heures acquis par les salariés dans le cadre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'établit à 62.607 heures à fin 2013.

II – TABLEAUX DE L'ANNEXE

- ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE
- ETAT DES AMORTISSEMENTS
- ETAT DES STOCKS
- ETAT DES CREANCES D'EXPLOITATION
- TABLEAU DES RESULTATS AFFECTES AU COURS DE L'EXERCICE 2012 ET DES RESULTATS SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCEURS
- ETAT DES RESERVES ET PROVISIONS REGLEMENTEES
- ETAT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RENOUVELABLES
- ETAT DES PROVISIONS ET FONDS DEDIES
- TABLEAU DES EMPRUNTS
- ENGAGEMENTS FINANCIERS
- ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
- ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
- ETAT DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR
- ETAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATIONS LONGUE DUREE
- TABLEAU DE FINANCEMENT
- TABLEAU DES EFFECTIFS
- RESULTATS PAR SECTEUR DE GESTION

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Début d'exercice valeurs brutes	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		Fin d'exercice Valeurs brutes
		Aquisitions	Réévaluations	Cessions	Virements	
		apports		Mise h.s.	poste à poste autres	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement	102 064,97	77 892,00		23 003,64		156 953,33
Autres immobilisations	22 863,74					22 863,74
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	456 805,54	65 387,56				522 193,10
Constructions						
sol propre	8 448 905,94	5 005,66		352 343,28		8 101 568,32
sol d'autrui	1 664,60					1 664,60
Agencements sur sol propre	3 948 178,66	130 864,42		31 060,83		4 047 972,25
Agencements autres	883 464,31					883 464,31
Matériel & outillage	6 211 664,35	379 828,20		61 353,19		6 530 139,36
Agencs, installations sur mat. out.	512 768,32	4 107,06		12 856,40		504 018,98
Autres immobilisations corporelles						
Agencements	1 989 484,56	188 399,60		118 491,35		2 069 392,81
Matériel de transport	4 665 436,53	448 617,98		360 423,23		4 753 630,28
Matériel et mobilier de bureau	1 938 549,73	116 100,76		12 542,81		2 042 107,68
-Matériel et mobilier informatique	1 300 166,54	114 299,18		21 554,27		1 392 911,45
-Autres Immobilisations	13 149,19	1 541,84				14 690,83
Taxe d'apprentissage						
Immobilisations corporelles en cours		24 458,20				24 458,20
Avances & acomptes						
TOTAL	30 495 165,98	1 556 492,26	-	993 629,00	-	31 058 029,24
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Titres immobilisés	37 030,16			15,25		37 014,91
Prêts	1 521 949,79	63 007,11				1 584 956,90
Dépôts & cautionnements	85 906,70	7 008,00				92 914,70
TOTAL	1 644 886,65	70 015,11	-	15,25	-	1 714 886,51
TOTAL GENERAL	32 140 052,63	1 626 507,37	-	993 644,25	-	32 772 915,75

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Début d'exercice	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	Fin d'exercice
		Dotations Transferts	Reprises Cessions	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	102 064,97		23 003,64	79 061,33
Autres immobilisations	14 576,46	2 295,77		16 872,23
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	115 719,88	3 808,16		119 528,04
Constructions	-			-
sol propre	4 324 235,56	223 472,11	352 343,28	4 195 364,39
sol d'autrui	1 664,60			1 664,60
Agencements, aménagements	3 111 500,59	302 433,89	31 060,83	3 382 873,65
Installations, Matériel & outillage	4 533 955,48	478 644,37	53 177,17	4 959 422,68
Agencement Matériel & outillage	407 756,16	45 744,28	12 856,40	440 644,04
Autres immobilisations corporelles	-			-
Agencements & aménagements	1 544 624,51	112 066,31	41 432,63	1 615 258,19
Matériel de transport	3 235 694,84	451 043,87	300 263,40	3 386 475,31
-Matériel et mobilier de bureau	1 385 335,72	174 474,76	9 675,12	1 550 135,36
-Matériel et mobilier informatique	1 079 124,87	103 266,28	20 832,13	1 161 559,02
Immob., taxe d'apprentissage	-			-
Autres immobilisations	5 742,70	3 010,76		8 753,46
Amortissements à régulariser	700,35			700,35
Amortissements exceptionnels	50 000,00	50 000,00		100 000,00
TOTAL	19 796 055,26	1 947 964,79	821 640,96	20 922 379,09
TOTAL GENERAL	19 912 696,69	1 950 260,56	844 644,60	21 018 312,65

ETAT DES STOCKS

	Début d' exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d' exercice
Matières premières	128 538,56		8 310,82	120 227,74
En-cours de production	17 208,31		1 427,47	15 780,84
Produits ou Travaux finis	140 274,29		25 041,84	115 232,45
Produits entretien	0,00			0,00
Autres fournitures	7 143,58		3 665,47	3 478,11
Approvisionnements combustibles	3 361,93	3 242,68		6 604,61
TOTAL GENERAL	296 526,67	3 242,68	38 445,60	261 323,75

ETAT DES PROVISIONS STOCKS

	Début d' exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d' exercice
Matières premières	2 488,85	2 903,27	2 488,85	2 903,27
Produits entretien				
En-cours de production				
Produits ou Travaux finis	11 730,93		9 081,86	2 649,07
TOTAL GENERAL	14 219,78	2 903,27	11 570,71	5 552,34

ETAT DES CREANCES D'EXPLOITATION

NATURE	Créance au 31/12/2013	Créance au 31/12/2012
SECTEUR CONVENTIONNE	1 975 363	1 708 668
SIEGE SOCIAL	54 180	36 372
. ESAT - AIDE SOCIALE	156 238	24 716
. Créances ARS Etat - Dotation globale	0	0
. Autres créances	156 238	24 716
. Secteur Enfance (IME CAMSP)	319 922	190 136
. Créances - Prix de journée CPAM et C. Gal	278 168	175 149
. Créances Dotation globale		0
. Autres créances	41 755	14 987
Secteur Hébergement	1 445 022	1 457 445
. Créances Prix de journée DPAPH	1 223 359	1 133 329
. Autres créances (dont récupération de ressources)	221 663	324 116
SECTEUR NON CONVENTIONNE	2 313 968	1 936 174
. ESAT - PRODUCTION	2 260 167	1 875 626
. Créances commerciales	1 311 375	1 241 607
. ASP - Complément de rémunération TH	832 280	515 545
. Autres créances	116 512	118 474
. FOYERS D'HEBERGEMENT	53 801	60 404
. Créances sur les résidents	46 679	55 054
. Autres créances	7 123	5 350
. ASSOCIATION ET DIVERS	0	145
. Autres créances		145
TOTAL GENERAL	4 289 330	3 644 843

TABIEAU DES RESULTATS DE LA GESTION NON CONVENTIONNEE
AFFECTATION DES RESULTATS 2012

	RESULTATS 2012 A AFFECTER		AFFECTATION EN RESERVES OU EN REPORTS A NOUVEAU					REPORT A NOUVEAU
	DEFICIT	EXCEDENT	RESERVE COMPENSATION	RESERVE INVESTISSEMENT	RESERVES REGLEMENTEES	RESERVE PROJET ASSOCIATIF		
SECTEUR NON CONVENTIONNE								
- ESAT - Production	109 276,71	292 404,60						183 127,89
- Foyers Résidents		46 086,77			46 086,77			
- Divers		16 253,81	16 253,81					
- Association		140 066,13						140 066,13
TOTAL	109 276,71	494 811,31	16 253,81	0,00	46 086,77	0,00	0,00	323 194,02

TABIEAU DES RESULTATS SOUS CONTRÔLE DES TIERS FINANCEURS
AFFECTATION DES RESULTATS 2012

	RESULTATS 2012 A AFFECTER		AFFECTATION EN RESERVES OU EN REPORTS A NOUVEAU EN INSTANCE DE CONTRÔLE PAR LES FINANCEURS					Imputation en reports à nouve.
	DEFICIT 115190	EXCEDENT 115100	Réserve Compensation	Réserve Investissement	EXCEDENT à reporter	DEFICIT repandre /en instanc		
SECTEUR CONVENTIONNE								
- ARS - Secteur ESAT	73 742,72	68 193,57				5 549,15		
- ARS - Siège Social		3 449,15			3 449,15			
- ARS - Secteur Enfance	142 041,15	142 306,21	-48 471,63		142 306,21	93 569,52		
- DPAPH - Secteur Hébergement	121 311,31	375 374,87			375 374,87	121 311,31		
TOTAL	337 095,18	589 323,80	-48 471,63	0,00	521 130,23	220 429,98	0,00	

ETAT DES RESERVES ET PROVISIONS REGLEMENTEES

	Début d'exercice	AUGMENT. Dotations exercice	DIMINUTIONS Reprises exercice	Fin d'exercice
RESERVES				
Réserves d' Investissement	4 487 006,36			4 487 006,36
Réserves de trésorerie	1 367 079,15			1 367 079,15
Réserves de compensation	549 544,87	16 253,81	48 471,63	517 327,05
Réserve pour projet associatif	0,00			0,00
TOTAL	6 403 630,38	16 253,81	48 471,63	6 371 412,56
REPORTS A NOUVEAU				
.Dépenses inopposables au financeur	-2 023 481,89	-442 658,56	-1 608,12	-2 464 532,33
. Reports à nouveau déficitaires	397 847,88		121 061,45	276 786,43
. Reports à nouveau excédentaires	1 255 485,59	615 420,47		1 870 906,06
TOTAL	-370 148,42	172 761,91	119 453,33	-316 839,84
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Réserves de trésorerie	151 310,48	46 086,77		197 397,25
Autres provisions règlementées	698 995,75	45 097,00	5 522,76	738 569,99
Réserves plus value d'actif circulant	246 053,00			246 053,00
Pour salaires travailleurs handicapés	253 945,49	3 272,00	7 689,24	249 528,25
TOTAL	1 350 304,72	94 455,77	13 212,00	1 431 548,49
TOTAL GENERAL	7 383 786,68	283 471,49	181 136,96	7 486 121,21

PAPILLONS BLANCS FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2013 AU 31.12.2013
----------------------------	--------------------------------------

**ETAT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
RENOUVELABLES**

	Début d'exercice	DOTATIONS	DIMINUTIONS	Fin d'exercice
			Reprises	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT				
. ETAT (CNSA / IME ELORN)	498 199,97		21 200,00	476 999,97
. Collectivités - Mutuelles -divers	0,00		0,00	0,00
. Taxe d'apprentissage	61 085,12		22 610,11	38 475,01
. Conseil Général	298 551,93		55 579,41	242 972,52
TOTAL GENERAL	857 837,02	0,00	99 389,52	758 447,50

ETAT DES PROVISIONS ET FONDS DEDIES

	Début d'exercice	AUGMENT. Dotations et reclassements	DIMINUTIONS Reprises et reclassements	Fin d'exercice
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
.Pour indemnités départ en retraite	395 500,46	311 016,02	232 802,35	473 714,13
.Autres provisions pour charges	0,00			0,00
.Autres provisions pour risques	107 900,00		19 650,00	88 250,00
TOTAL	503 400,46	311 016,02	252 452,35	561 964,13
FONDS DEDIES				
.Pour travaux, grosses réparations	620 825,92	925 720,28	56 724,33	1 489 821,87
.Fonds dédiés ARTT				
.Fonds dédiés sur subventions reçues	642 353,84	35 450,00	592 674,55	85 129,29
.Fonds dédiés Formation interne TH	152 989,78	21 011,50	8 314,92	165 686,36
.Fonds dédiés Chèques vacances TH	13 551,00	32 676,00	32 552,00	13 675,00
.Fonds dédiés pour actions de solidarité	673 807,93	23 819,34	8 484,96	689 142,32
TOTAL	2 103 528,47	1 038 677,12	698 750,75	2 443 454,84
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
Sur immobilisations en cours				
Sur immobilisations financières	478 786,35			478 786,35
Sur comptes clients et débiteurs	91 281,83	92 377,39	22 726,74	160 932,48
Autres provisions pour dépréciation	14 219,78	2 903,27	11 570,71	5 552,34
TOTAL	584 287,96	95 280,66	34 297,45	645 271,17
TOTAL GENERAL	3 191 216,89	1 444 973,80	985 500,55	3 650 690,14

PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE	EXERCICE DU 01.01.2013 AU 31.12.2013
-------------------------------	--------------------------------------

TAB. 01 - TABLEAUX DES EMPRUNTS

N° de Compte	BANQUE	Année	Durée	Taux	MONTANT NOMINAL	Capital restant dû	moins 1 an	1 an et -de 5 ans	(+) 5 ans	Rembst capital 2013
B,C,M,E										
16400600	B,C,M,E	1999	15	5,40	198 183,72	18 725,82	18 725,82	-		17 747,92
16400700	B,C,M,E	1999	15	5,40	205 806,17	13 720,57	13 720,57	-		13 720,40
S/ TOTAL B,C,M,E					403 989,89	32 446,39	32 446,39	-	-	31 468,32
CREDIT COOPERATIF										
16420800	CRDT COOP	2006	16	3,42	186 000,00	113 895,46	12 162,81	53 013,12	48 719,53	11 755,58
16420900	CRDT COOP	2007	10	4,33	197 000,00	89 088,93	20 854,71	68 234,22		19 975,64
16421000	CRDT COOP	2008	7	4,55	90 000,00	28 683,45	14 017,34	14 666,11		13 397,28
16421100	CRDT COOP	2008	5		341 000,00	-				74 295,73
16421200	CRDT COOP	2009	10	3,35	222 000,00	133 200,00	22 200,00	88 800,00	22 200,00	22 200,00
16421300	CRDT COOP	2010	7	2,38	221 000,00	130 760,68	31 535,90	99 224,78		30 796,32
16421400	CRDT COOP	2011	5	2,67	300 000,00	184 767,08	59 957,52	124 809,56		58 383,06
16421500	CRDT COOP	2011	10	3,41	976 000,00	780 800,00	97 600,00	390 400,00	292 800,00	97 600,00
16421600	CRDT COOP	2011	7	2,92	170 000,00	121 428,48	24 285,72	97 142,76		24 285,76
16421700	CRDT COOP	2012	20	4,02	450 000,00	416 250,00	22 500,00	90 000,00	303 750,00	22 500,00
S/ TOT, CRDT COOP					3 153 000,00	1 998 874,08	308 114,00	1 026 290,65	667 469,53	376 189,37
CREDIT LOCAL ASSOCIATIF										
16490100	C,LOCAL ASS	1993	20	7,32	381 122,54	-				34 049,85
16490200	C,LOCAL ASS	1993	20	7,08	243 918,43	-				21 111,72
S/ TOT, CRDT LOCAL ASSOCIATIF					625 040,97	-	-	-	-	55 161,57
CRAMB										
16490300	CRAMB	1995	20	0	58 602,06	7 203,15	3 430,10	3 773,05		3 430,10
16490600	CARSAT	2011	10	0	36 553,76	29 240,00	3 655,00	14 620,00	10 965,00	3 655,00
S/ TOT, CRAMB					95 155,82	36 443,15	7 085,10	18 393,05	10 965,00	7 085,10
DIVERS										
16490500	CREDIT FONCIER	1991	25	7,00	457 347,05	100 758,44	48 010,61	52 747,83		43 614,57
16411500	B.P.O.	2010	10	2,80	220 000,00	160 316,89	21 030,62	90 243,93	49 042,34	20 451,98
16482200	B P O	2010	7	2,70	446 000,00	223 000,02	63 714,28	159 285,74		63 714,28
16490900	B.P.O.	2012	15	3,20	282 000,00	263 200,00	18 800,00	75 200,00	169 200,00	18 800,00
S/ TOT, DIVERS EMPRUNTS					1 406 347,05	747 275,35	181 555,51	377 477,50	218 242,34	146 680,83
CREDIT AGRICOLE										
16460200	CREDIT AGRICOLE	2004	10	3,50	78 000,00	9 078,65	9 078,65			8 767,82
16460300	CREDIT AGRICOLE	2004	15	4,10	80 000,00	37 948,82	5 697,79	25 264,28	6 986,75	5 470,05
16460500	CREDIT AGRICOLE	2005	10	3,35	90 000,00	17 992,60	10 152,70	7 839,90		9 819,60
16460600	CREDIT AGRICOLE	2006	10	3,45	70 000,00	25 004,73	7 526,10	17 478,63		7 342,03
16460800	CREDIT AGRICOLE	2006	10	3,95	225 100,00	83 057,22	24 435,46	58 621,76		23 493,52
16460900	CREDIT AGRICOLE	2006	20	3,75	300 000,00	227 054,81	13 826,08	60 766,28	152 462,45	13 319,53
16481300	CREDIT AGRICOLE	2007	7	4,45	270 000,00	43 875,70	43 875,70			41 976,37
16481400	CREDIT AGRICOLE	2007	10	4,35	393 000,00	177 820,47	41 613,03	136 207,44		39 851,02
16481500	CREDIT AGRICOLE	2008	10	4,49	120 000,00	66 669,82	11 901,89	54 767,93		11 639,12
16481600	CREDIT AGRICOLE	2008	5		242 000,00	-				52 476,58
16481700	CREDIT AGRICOLE	2009	5	2,13	517 000,00	103 400,01	103 400,01			103 400,00
16481800	CREDIT AGRICOLE	2009	5	2,06	440 000,00	88 000,00	88 000,00			88 000,00
16481900	CREDIT AGRICOLE	2009	20		450 000,00	366 140,88	22 883,80	91 535,20	251 721,88	22 883,80
16482100	CREDIT AGRICOLE	2010	5		455 000,00	139 500,00	93 000,00	46 500,00		93 000,00
16482300	CREDIT AGRICOLE	2010	5	2,25	600 000,00	248 105,63	122 661,11	125 444,52		119 939,51
16482400	CREDIT AGRICOLE	2011	5	2,94	650 000,00	401 233,44	129 888,51	271 344,93		126 204,91
16490700	CREDIT AGRICOLE	2012	5	1,75	1 270 000,00	1 024 792,44	249 527,09	775 265,35		245 207,56
16490800	CREDIT AGRICOLE	2012	10	2,80	344 000,00	309 599,96	34 400,00	137 600,00	137 599,96	34 400,04
16491000	CREDIT AGRICOLE	2013	5	1,71	950 000,00	950 000,00	183 571,81	766 428,19		-
16491100	CREDIT AGRICOLE	2013	10	2,60	195 000,00	195 000,00	19 500,00	78 000,00	97 500,00	-
S/ TOT, CREDIT AGRICOLE					7 749 100,00	4 614 276,18	1 214 939,73	2 663 064,41	646 271,04	1 047 191,46
TOTAL PAPILLONS BLANCS					18 441 633,73	7 329 514,15	1 711 140,73	4 076 226,39	1 642 947,91	1 662 676,88

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE	MONTANT
ENGAGEMENTS DONNES	2 415 828
. Hypothèques	0
. Nantissements matériel	675 853
. Nantissements titres	334 003
. Cautions	762 667
. Promesses d'affectation hypothécaires	416 250
. Nantissements créancés	227 055
. Nantissement sur placements	180 000
ENGAGEMENTS RECUS	214 653
. Cautions obtenues	
. Ville de Ergue-Gaberic	100 758
. Ville de Plonéour	113 895

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES
ET DES DETTES**

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
CREANCES			
Créances de l'actif Immobilisé			
. Prêts	1 106 171	30 279	1 075 892
. Autres immobilisations financières	608 716		608 716
Créances de l'actif circulant			
. Clients douteux ou litigieux	125 552	125 552	
. Autres créances clients	4 163 778	4 163 778	
. Personnel et comptes rattachés	35 876	35 876	
. Sécurité Sociale & organismes soc.	9 463	9 463	
. Etat	10 706	10 706	
. Débiteurs divers	363 951	363 951	
Charges constatées d'avance	113 651	113 651	
TOTAL	6 537 864	4 853 257	1 684 608

	Montant brut	A un an au plus	A plus 1 an -5 ans	A plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts & dettes - Ets de crédit	7 329 314	1 711 141	4 075 225	1 542 948
Emprunts & dettes financières diverses	20 450	20 450		
Fournisseurs & comptes rattachés	2 187 235	2 187 235		
Personnel & comptes rattachés	3 219 782	3 219 782		
Sécurité Sociale & organismes sociaux	2 033 868	2 033 868		
Etat - Impôts sur les bénéfices	20 608	20 608		
- Taxes sur salaires	342 465	342 465		
- Autres	363 451	363 451		
Dettes sur Immobilisations	235 340	235 340		
Autres dettes	95 434	95 434		
Produits constatés d'avance	31 980	31 980		
TOTAL	15 879 926	10 261 753	4 075 225	1 542 948

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS
CONSTATES D'AVANCE

NATURE	MONTANT
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	113 650,92
- Fournitures énergétiques	
- Fournitures administratives	
- Locations	
- Diverses inscriptions	
- Diverses prestations	113 650,92
- Abonnements et redevances	
- vignettes automobile	
- Divers	
- Frais financiers	
- charges d'ouverture d'établissement	
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	31 979,66
- Prestations de service	31 979,66
- Divers	

**ETAT DES CHARGES A PAYER
ET PRODUITS A RECEVOIR**

NATURE	MONTANT
CHARGES A PAYER	3 413 149,11
- Intérêts courus non échus	12 830,76
- Fournisseurs, Factures non parvenues	241 529,44
- Clients, avoirs à établir	654,58
- Personnel, charges à payer	
Provision pour congés payés	2 920 471,24
Autres charges à payer	190 657,08
- Organismes sociaux	324,53
- Etat, Collectivités	22 896,34
- Autres charges à payer	23 785,14
PRODUITS A RECEVOIR	150 683,89
- Fournisseurs - Clients	19 376,55
- Personnel	26 261,04
- Organismes sociaux	
- Etat, Collectivités	
- Autres produits à recevoir	105 046,30

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT ADMINISTRATIF OU RESULTAT DE GESTION

	DETERMINATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF OU DE GESTION									
	RESULTAT COMPTABLE		RESULTAT N°2		PROVISION CP		CHARGES		RESULTAT ADMINISTRATIF	
	(A)	(B)	DEFICIT	EXCEDENT	à retraiter	OUVERTURE	à retraiter (C)	DEFICIT	EXCEDENT	31/12/2012
I- GESTION CONVENTIONNEE										
Secteur Enfance - ARS										
CAMSP	4 440,60				4 737,86				297,26	322,21
IME ELORN		7 755,54			423,40				8 178,94	68 588,01
IME PERRIN		10 213,16			8 734,56				1 478,60	42 962,95
IME PRIMEVERES		2 800,87							2 114,53	137 913,92
SESSAD ELORN	11 339,80				2 346,11			8 993,69		25 323,64
SESSAD PERRIN	2 386,78				2 921,88				13 432,10	4 796,18
LES LUCIQUES	8 277,32				3 020,89			8 277,32	632,11	4 392,29
TOTAL SECTEUR ENFANCE	26 446,50	31 279,79	-	-	4 029,24	-	-	17 271,01	26 133,54	141 972,99
SECTEUR SOCIAL - ARS										
SIEGE SOCIAL - ARS										
			10 212,00		16 085,16				107 523,81	3 448,15
Secteur ESAT - ARS										
ESAT IROISE		14 044,05			2 205,41				11 838,64	8 070,30
ESAT ARMORIQUE		14 438,12	5 324,00		24 686,63				33 800,75	60 123,27
ESAT CONCARNEAU		38 747,37	4 811,00		6 402,18				40 338,55	49 981,44
ESAT ERGUE	7 504,55		3 602,97		3 756,04			14 865,56	18 720,20	5 041,08
ESAT PLONEOUR	70 898,15		2 689,00		3 158,98			70 438,17	85 977,94	73 742,72
TOTAL Secteur ESAT - ARS	78 402,70	67 229,54	16 436,97	-	28 284,34	-	-	85 303,73	85 977,94	68 193,57
Secteur FOYERS DPAPH										
UVE KELOU MAD	22 817,48			12 229,96	11 031,21				443,69	5 480,37
UVE CONCARNEAU	63 810,60			77 029,00	10 848,95				24 067,35	8 082,41
UVE PLONEOUR		2 305,01		16 193,06	3 652,27				14 845,80	14 351,40
UVE ERGUE	20 751,73			17 439,00	8 593,90				5 251,17	8 893,89
UVE ST RIVOAL / PLEYBEN	19 574,56			13 073,00	6 887,80				386,24	10 945,13
UVE GROZON	20 707,81		677,00		4 359,41			17 025,40		4 658,05
SAVS BREST	6 497,62			3 883,57	2 098,90			515,15		278,77
SAVS CONCARNEAU		3 032,17	4 488,00		176,08			1 299,75		8 725,47
FOYER ESAT LES VERGERS CONCARNEAU	113 957,21			51 811,00	25 019,69			37 126,52		26 844,09
FOYER ESAT M.KERBRAT PLOUGASTEL	81 265,59			77 980,16	10 669,90				7 384,47	22 773,04
FOYER ESAT PEGUY BREST	37 201,59			26 911,95	1 313,22			8 976,36		9 537,25
FOYER ESAT CROAS CAER PLONEOUR		17 299,64	36 232,00		514,18			18 418,18		61 461,05
FOYER DE VIE GUIPAVAS	6 929,37		9 184,95		33,20			16 081,12		
FOYER DE VIE ERGUE	239 874,09			244 571,00	5 042,75			8 514,96	9 799,66	
FOYER DE VIE ET FAM HORIZONS		20 362,66	47 544,00		18 686,38			62 908,89		43 797,62
FOYER DE VIE ET FAM TI ROZ AVEL		50 874,14	99 761,00		7 007,72		21 030,75	64 054,47		17 277,66
FOYER DE VIE ET FAM LES ASTERIDES	161 723,22			155 842,00	15 041,35			9 160,13		114 609,10
MAPHA ST YVI	66 512,86			197 810,00	7 042,80			13 389,74	196 339,94	59 604,24
FOYER DE VIE PLOGONNEC	80 850,36			77 815,24	1 625,38			154,15		
ACCUEIL JOUR LE LANDAIS	4 618,26			17 828,00				630,26		1 852,95
ACCUEIL JOUR KERAUDREN		4 660,61	4 591,57		561,22					
SECTIONS ATELIERS ALTERNES ESAT	4 562,44				3 276,23			7 838,67		1 814,83
TOTAL SECTEUR DPAPH	951 634,73	98 534,23	202 458,52	990 416,94	116 519,95			180 055,74	210 402,86	375 374,87
TOTAL GESTION CONVENTIONNEE	1 056 483,93	288 694,21	229 107,49	990 416,94	164 918,69			282 630,48	490 036,15	589 644,03
										357 027,02

TABLEAU DE FINANCEMENT

FONDS DE ROULEMENT NET	2013	2012	VARIATION
Fonds associatifs	378 079	378 079	0
Subventions investissement non renouvelables	1 937 482	1 876 034	61 448
Réserves d'investissement	4 487 006	4 487 006	0
Réserves de trésorerie gestion non conventionnée	102 706	102 706	0
Réserves de compensation	222 690	271 162	-48 472
Réserves projet associatif	0	0	0
Reports à nouveau	-316 840	-370 148	53 309
Résultats 2013/2012, gestion non conventionnée	387 412	385 535	1 878
Réserves de trésorerie résidents	197 397	151 310	46 087
Différences/réalisation d'actifs	738 570	698 996	39 574
Réserves plus-values actif circulant	246 053	246 053	0
Provisions salaires TH	249 528	253 945	-4 417
Subventions renouvelables	758 448	857 837	-99 390
CAPITAUX PROPRES	9 388 532	9 338 515	50 017
Provisions risques et charges	561 964	503 400	58 564
A - RESSOURCES PROPRES	9 950 496	9 841 916	108 580
Emprunts auprès étab. de crédit	7 329 314	7 846 991	-517 677
Autres dettes financières	7 619	7 619	0
B - RESSOURCES EMPRUNTEES	7 336 933	7 854 610	-517 677
Réserves de trésorerie Gestion conventionnée	1 264 373	1 264 373	0
Réserves de compensation Gestion conventionnée	294 637	278 383	16 254
Résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeur	617 619	1 002 112	-384 492
Résultats de l'exercice N Gestion Conventionnée	-757 790	-702 850	-54 940
Fonds dédiés	2 443 455	2 103 528	339 926
C - RESSOURCES AFFECTEES	3 862 294	3 945 546	-83 252
CAPITAUX PERMANENTS (D=A+B+C)	21 149 724	21 642 072	-492 349
Immobilisations incorporelles	179 817	124 929	54 888
Immobilisations corporelles	30 878 277	30 370 237	508 040
Immobilisations financières	1 714 822	1 644 887	69 935
Amortissements, Provisions pour dépréciation	-21 497 099	-20 391 483	-1 105 616
ACTIF IMMOBILISE NET (E)	11 275 817	11 748 570	-472 753
FONDS DE ROULEMENT (F= E-D)	9 873 907	9 893 503	-19 596
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT (-G)	-3 625 176	-3 704 316	79 140
TRESORERIE (T= F-G)	13 499 083	13 597 818	-98 735

TABLEAU DES EFFECTIFS

EFFECTIF AU 31/12	2013	2012
Salariés	937	929
Travailleurs handicapés (recevant un salaire direct)	574	577
TOTAL	1 511	1 506

L'effectif salarié "encadrants" se répartit ainsi au 31 décembre 2013:

	Hommes	Femmes	TOTAL
Encadrants salariés	287	650	937
2012	282	647	929

L'effectif " travailleurs handicapés" se répartit ainsi au 31 décembre 2013 :

	Hommes	Femmes	TOTAL
Travailleurs handicapés	346	228	574
2012	347	230	577

**ETAT DES OPERATIONS DE CREDIT BAIL
CONTRATS DE LOCATION LONGUE DUREE**

Société	Nature matériel	Date prise d'effet	Durée	Périodicité des loyers	Loyer annuel TTC
FOYER HORIZONS					
BNP PARIBAS	photocopieur	15/07/2003	5ans	trimestriel	2 942
BNP PARIBAS	photocopieur	04/01/2010	5ans	trimestriel	2 066
LIXXBAIL	photocopieur C280	04/10/2011	63 mois	trimestriel	3 256
HEBERGEMENT BIGOUDEN					
BNP PARIBAS	photocopieur			trimestriel	967
HEBERGEMENT DE CORNOUAILLE					
BNP PARIBAS	photocopieur Ergué	13/07/2011	63 mois	trimestriel	2 022
BNP PARIBAS	photocopieur Plogo	19/03/2010	63 mois	trimestriel	1 466
BNP PARIBAS	photocopieur Mapha	19/03/2010	63 mois	trimestriel	1 466
BNP PARIBAS	photocopieur Astérides	27/06/2011	63 mois	trimestriel	1 162
PITNEY BOWES	Machine à affr Ergué	04/04/2012	5 ans	annuel	248
HEBERGEMENT BRESTOIS					
BNP PARIBAS	photocopieur	01/07/2012	5 ans	trimestriel	1 634
BNP PARIBAS	photocopieur	10/02/2011	5 ans	trimestriel	1 818
LIXXBAIL	photocopieur	10/02/2010	5 ans	trimestriel	1 080
LIXXBAIL	photocopieur BH 223 n° série : 021011324	10/02/2011	63 mois	trimestriel	1 005
ESAT LA LANDE					
BNP PARIBAS	photocopieur	27/04/2001	5ans	trimestriel	1 985
MANITOU	fenwick	01/10/2010		mensuel	9 298
ESAT DU PAYS BIGOUDEN					
SATAS remplacé par NEOPOST 1/08/12	Machine à affranchir	06/04/1999		annuel	371
BNP PARIBAS	photocopieur	04/01/2011		annuel	1 226
ESAT CORNOUAILLE					
ONYX GRANDJOUAN	location benne	21/09/2003		mensuel	1 057
ONYX GRANDJOUAN	location benne	22/02/2012		mensuel	382
BNP PARIBAS	photocopieur Sharp	04/06/2012		trimestriel	1 706
LE PETIT FORESTIER	2 camions frigorifiques			mensuel	30 836
LOCAM	location tablette	12/07/2013		mensuel	1 564
SOMAINTEL	location TPE			mensuel	192
ESAT ARMORIQUE					
John DEERE CREDIT	tracteur	07/09/2010	4 ans	mensuel	4 593
BNP PARIBAS	tracteur	25/03/2007	6 ans	mensuel	1 171
CLOVIS	Master	25/05/2000	Reconduction	mensuel	14 634
PETIT FORESTIER	Fourgon Frigo	23/11/2008	4	mensuel	9 604
BNP PARIBAS	photocopieur (rue de la croix)	01/12/2011	5ans	mensuel	2 406
BNP PARIBAS	photocopieur (crozon)	28/01/2009	63 mois	trimestriel	825
BNP PARIBAS	photocopieur (restaurant)	01/01/2011	63 mois	trimestriel	1 110
ESAT IROISE					
BTO -GE CAPITAL	Copieur Keraudren	18/08/2011	5ans	trimestriel	6 133
BTO - GE CAPITAL	Copieur 16 la Croix	01/12/2011	5ans	trimestriel	3 327
NEOPOST (Avant SATAS)	MAA Keraudren	27/03/2001		annuel	4 199
NEOPOST (Avant SATAS)	MAA 16 la Croix			annuel	587
Mail Finances	Balance Keraudren			annuel	827
Autobar	Fontaine eau keraudren			mensuel	330
VEOLIA	location benne	10/06/1995	Reconduction	mensuel	490